

Règlement Local de Publicité

Le règlement local de publicité (RLP) est un document d'urbanisme élaboré à l'initiative du maire et approuvé par délibération du conseil municipal.

Le règlement local de publicité a pour vocation de réglementer l'implantation et l'utilisation des enseignes, préenseignes et publicités extérieures dans une commune.



Documents

- 1 - Approbation du projet
- 2 - Lancement du projet
- 3 - Annexe : plan des limites de l'agglomération
- 4 - Arrêt du projet
- 5 - Bilan de concertation
- 7 - Dispositions réglementaires
- 8 - Document graphique - Agglomération
- 9 - Document graphique - Territoire
- 10 - Rapport de présentation